

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 10 JUILLET 2020**

L'AN DEUX MIL VINGT, VENDREDI 10 JUILLET À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, Mme Sandrine DEMAYA, M. Dominique COLIN, M. Franck BARRIER, M. Jérôme BELFORT, Mme Linda EL KRIMI, M. Miguel FIMIEZ, Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI, M. Pascal JOUSSE.
<b><u>Absents-excusés</u></b>	Mme Lydia DESBOIS donne procuration à M. Fabien LECERF M. Cyrille OLLIVIER donne procuration à Mme Martine COUET Mme Julie STÉPHAN donne procuration à Mme Sandrine DEMAYA Mme Nicole GUYON
<b><u>Absents</u></b>	Néant
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	Mme Sandrine DEMAYA

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 26 mai 2020
- Désignation du secrétaire de séance :

**Ordre du jour**

1. Désignation des délégués des Conseils municipaux pour l'élection des sénateurs
2. Comptes rendus des commissions communales
3. Questions diverses.

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 mai 2020**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 26 mai 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1. Désignation des délégués des Conseils municipaux pour l'élection des sénateurs**

**Délibération DE01-10072020**

**Mise en place du bureau électoral**

Le quorum étant atteint, Martine COUET ouvre la séance et demande l'accord du Conseil municipal pour désigner Sandrine DEMAYA comme secrétaire

En application de l'article R.133 du Code électoral, Martine COUET rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à la séance à savoir :

M. Jérôme BELFORT et Mme Sylvie LE DRÉAU  
Mme Anne-Laure JODEAU BELOTTI et Fabien LECERF

Conformément aux articles L. 289 et R. 133, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Martine COUET rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil soit parmi les électeurs de la commune.

Pour Voivres lès Le Mans, le Conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Les listes doivent être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Martine COUET constate qu'une seule liste est déposée :  
Délégués : Martine COUET, Cyrille OLLIVIER, Sylvie LE DRÉAU,  
Suppléants : Franck BARRIER, Anne-Laure JODEAU BELOTTI, Jérôme BELFORT

Des bulletins pour procéder au vote ont été distribués.

Après avoir procédé au vote et clos le scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 14

Nombre de nuls : 0

Nombre de blancs : 2

Nombre de suffrage exprimés : 12

Après le vote : - Sont proclamés délégués Martine COUET, Cyrille OLLIVIER, Sylvie LE DRÉAU, et suppléants Franck BARRIER, Anne-Laure JODEAU BELOTTI et Jérôme BELFORT ayant obtenu la majorité des voix.

**La séance est levée à 20h45**

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 10 juillet 2020 :**

<b>M. Franck BARRIER</b>	<b>M. Jérôme BELFORT</b>	<b>M. Dominique COLIN</b>	<b>Mme Martine COUET</b>
<b>Mme Sandrine DEMAYA</b>	<b>Mme Lydia DESBOIS</b>	<b>Linda EL KRIMI</b>	<b>M. Miguel FIMIEZ</b>
<b>Mme Nicole GUYON</b>	<b>M. Pascal JOUSSE</b>	<b>Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI</b>	<b>M. Fabien LECERF</b>
<b>Mme Sylvie LE DRÉAU</b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>	<b>Mme Julie STEPHAN</b>	